



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
DISTRICT D'ABITIBI**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Dupuy tenue le 22 janvier 2024, à 19 h 00, au Pavillon des
Sports de Dupuy.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 – Ronald Lévesque
Siège #2 – Pascal Corriveau
Siège #3 – Sylvie Germain
Siège #5 – Denise Lessard-Morin

Est absent, le conseiller :

Siège #6 – Rémi Kelley

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Grégoire.

Madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, assiste également à
cette séance.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal*, l'avis de convocation de
la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du
conseil dans les délais prescrits.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire monsieur Alain Grégoire déclare la
session ouverte.

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - Ouverture de la séance

02 - Adoption de l'ordre du jour

03 - Élections

03.01 - Démission du conseiller au siège numéro 4

03.02 - Élections : scrutin prévu dimanche 24 mars 2024

03.03 - Tarif pour le personnel électoral - Élection partielle 2024

04 - Déneigement des espaces publics

05 - Résolutions diverses

06 - Levée de la séance

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

016-2024



No de résolution
ou annotation

03 - ÉLECTIONS

03.01 - Démission du conseiller au siège numéro 4

Madame Nicole Breton fait lecture de la lettre de démission de monsieur Mario Boudreau.

Les membres du conseil prennent acte de la démission de monsieur Boudreau à titre de conseiller au siège numéro 4 et constatent la vacance.

03.02 - Élections : scrutin prévu dimanche 24 mars 2024

Comme requis par la loi, la présidente d'élection, madame Nicole Breton, entreprendra les démarches pour pourvoir le poste et elle informe les élus que la date du scrutin sera le dimanche 24 mars 2024.

03.03 - Tarif pour le personnel électoral - Élection partielle du 24 mars 2024

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la rémunération pour le personnel électoral pour l'élection partielle du 24 mars 2024 soit la suivante :

PRÉSIDENT D'ÉLECTION – minimum	519,26 \$
PRÉSIDENT ADJ. D'ÉLECTION – minimum	259,62 \$
SECRÉTAIRE D'ÉLECTION – minimum	389,44 \$

Président d'élection :

+ Pour le jour du scrutin : 611,05 \$

+ Pour le jour du vote par anticipation : 406,64 \$
(Cette rémunération est de 814,37 \$ lorsque le vote par anticipation dure deux (2) jours.)

Pour l'ensemble de ses autres fonctions, le président d'élection a le droit de recevoir la rémunération suivante :

1. Lorsque la liste électorale est dressée, mais n'est pas révisée lors de l'élection, le plus élevé entre 352,80 \$ et le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant :
 - Par électeur pour les 2 500 premiers électeurs : 0,26 \$
 - Par électeur pour les 2 500 électeurs suivants et pour chacun des autres électeurs : 0,74 \$
2. Lorsque la liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, le plus élevé entre 593,25 \$ et le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant :
 - Par électeur pour les 2 500 premiers électeurs : 0,44 \$
 - Par électeur pour les 2 500 électeurs suivants et pour chacun des autres électeurs : 0,13 \$

017-2024



No de résolution
ou annotation

La rémunération totale du président adjoint d'élection est le 1/2 de la rémunération totale du président d'élection et pour le secrétaire d'élection le 3/4 de la rémunération totale du président.

Taux horaire

Commission de révision :

Président	25,01 \$
Réviseur	21,90 \$
Secrétaire commission de révision	21,13 \$

Bureau de vote :

Scrutateur	20,39 \$
Secrétaire de bureau de vote	18,36 \$
Agent réviseur	20,39 \$

Table de vérification :

Président table de vérification	16,52 \$
Membre de la table de vérification	16,52 \$

Autres :

Primo	21,13 \$
Aide primo	17,95 \$
Préposé à la saisie (accueil)	21,13 \$

QUE cette résolution soit valide à compter de ce jour, qu'elle abroge toute autre résolution déjà adoptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

04 - DÉNEIGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Aucun sujet n'est abordé à cette rubrique.

05 - RÉOLUTIONS DIVERSES

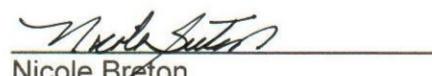
Aucun sujet n'est abordé à cette rubrique.

06 - LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette séance extraordinaire soit levée et fermée. Il est 19 h 15.


Alain Grégoire
Maire


Nicole Breton
Directrice générale intérimaire

ADOPTÉ LE : 13 février 2024

Je, Alain Grégoire, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.